

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**  
*Pour distribution immédiate*

**L'AQED clarifie qui peut enseigner à la maison au Québec**

*L'organisation rectifie l'information contradictoire*

**Montréal, QC, le 27 août 2020** – *L'Association Québécoise pour l'éducation à domicile* (AQED), une association à but non-lucratif, aborde certaines idées fausses entourant l'enseignement à la maison. Dit succinctement : tous les Québécoi(se)s sont éligibles à enseigner à leur enfant à domicile.

La distinction doit être faite entre *enseignement à domicile* et *enseignement à distance*. Considérant la récente montée en popularité du sujet, les termes ont été interchangés par inadvertance dans certains reportages et articles publiés.

*L'enseignement à distance* ou *l'enseignement en ligne*, dans le contexte de la présente discussion, est un service offert par les centres de services Scolaires (CSS) pour transmettre une éducation aux étudiants en utilisant Internet et d'autres mesures de soutien, dispensé par un enseignant affilié au CSS. Pour avoir accès à ce service, le ministre de l'éducation exige la possession d'un billet médical.

Le terme *enseignement à la maison* est utilisé dans la loi et par la *Direction de l'enseignement à la maison* (DEM) - le département du ministère de l'éducation du Québec qui s'occupe de l'enseignement à la maison. Ce sont les parents qui ont l'entière responsabilité de l'éducation de leur enfant, remplaçant la fréquentation scolaire obligatoire.

Noémi Berlus, directrice de l'AQED, dit : « Il est dans le droit de tout parent d'enseigner à son enfant. Vous n'avez à demander la permission ni au ministère ni au centre de services scolaire (CSS) mais, selon la loi, vous devez vous enregistrer avec la DEM et les informer dans les 10 jours suivant la sortie de l'enfant du réseau scolaire. Vous pouvez le faire à tout moment dans l'année scolaire. » Elle continue : « En raison d'informations contradictoires, certains parents peuvent penser à tort qu'une autorisation ou un billet médical sont exigés pour enseigner à domicile et sont véritablement surpris lorsqu'ils apprennent que ce n'est pas le cas. » Madame Berlus indique qu'il y a « 72 centres de services scolaires au Québec. Avec les multiples modifications à la réglementation dans les dernières années, et surtout depuis 2018, certains intervenants des CSS peuvent ne pas être à jour avec les dernières lois. L'AQED est là pour

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'ÉDUCATION À DOMICILE (AQED)**

550, boul. Henri-Bourassa Ouest • C.P. 151 • Montréal • Québec • H3L 3N7 • 514 940-5334  
www.aqed.qc.ca • communications@aqed.qc.ca



soutenir les nouvelles familles ainsi que les familles expérimentées dans leur aventure d'éducation à domicile. »

La date du 1er juillet a été citée comme étant la date butoir pour s'enregistrer, mais elle s'applique uniquement aux familles qui poursuivent l'enseignement de leur enfants, et non pas aux nouvelles familles qui débutent.

Pour plus d'information, visitez la page de la foire aux questions de l'AQED : <https://www.aqed.qc.ca/fr/soutien/faq>

Pour des discussions en temps réel, joignez les groupes Facebook de l'AQED, en français et en anglais.

Noémi Berlus, directrice  
L'Association québécoise pour l'éducation à domicile  
[n.berlus@aqed.qc.ca](mailto:n.berlus@aqed.qc.ca) 514 543-4388

*L'AQED est un organisme à but non lucratif et laïque qui regroupe plus de 1 500 familles qui éduquent plus de 3 500 enfants au Québec. Elle informe et apporte du soutien aux parents québécois qui choisissent de faire l'éducation à domicile. Elle représente ses membres auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, des centres de services scolaires et d'autres organismes reliés à la jeunesse et à l'éducation. Elle soutient et défend les droits des parents d'éduquer leurs enfants selon la méthode pédagogique qu'ils privilégient, tout en protégeant les droits de l'enfant à recevoir une éducation saine et équilibrée.*

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'ÉDUCATION À DOMICILE (AQED)**

550, boul. Henri-Bourassa Ouest • C.P. 151 • Montréal • Québec • H3L 3N7 • 514 940-5334  
[www.aqed.qc.ca](http://www.aqed.qc.ca) • [communications@aqed.qc.ca](mailto:communications@aqed.qc.ca)